

Conseil du 20^{ème} arrondissement du 29 novembre 2023

Vœu de l'Exécutif relatif à l'ouverture d'un centre d'hébergement dans les locaux de l'ancien Lycée Charles de Gaulle (20^{ème})

Considérant l'augmentation du nombre de personnes et de familles sans domicile fixe et sans solution d'hébergement dans la capitale ;

Considérant l'extrême saturation des capacités d'hébergement, accentuée par la décision de l'État de fermer plusieurs milliers de places en Ile de France ;

Considérant l'alerte adressée par la Maire de Paris au gouvernement sur la nécessité de mobiliser tout le foncier disponible pour ouvrir des structures et mettre à l'abri les personnes et familles en situation d'errance ;

Considérant que suite à la mise à l'abri de 428 jeunes par la préfecture d'Ile de France le 19 octobre dernier au parc de Belleville, les associations et collectifs citoyens signalent de nombreuses remise à la rue ;

Considérant le courrier adressé par le Maire du 20^{ème} et co-signé avec Léa Filoche et Dominique Versini pour l'exécutif parisien demandant au Préfet d'Ile de France la prolongation de ces hébergements notamment le temps des recours engagés par ces jeunes devant le juge des enfants ;

Considérant la mobilisation du 20^{ème} arrondissement pour l'ouverture de plusieurs lieux de mise à l'abri (en 2023 le CPA Louis Lumière, l'annexe du collège Maryse Hilsz ...) et l'ouverture à venir d'un centre d'hébergement de 80 places ainsi que d'une halte de nuit pour femmes sans domicile fixe installée en mairie ;

Considérant le vœu adopté par le Conseil d'arrondissement du 30 octobre dernier et par le Conseil de Paris demandant, outre l'ouverture de places d'hébergement, la mise en place d'un groupe de travail État-Ville sur la prise en charge et l'accompagnement de ces jeunes ;

Considérant la décision de la Région Ile de France de fermer le lycée professionnel Charles de Gaulle (20^{ème}) en 2023 malgré l'opposition des élue.s de la majorité municipale du 20^{ème} ;

Sur proposition de l'Exécutif, le Conseil du 20^{ème} arrondissement émet le vœu :

- Que l'État réquisitionne en lien avec la Région Ile de France les locaux de l'ancien Lycée Charles de Gaulle (20^{ème}) avec le soutien de la Ville de Paris pour l'hébergement des personnes à la rue avec une priorité d'orientation des jeunes en situation d'errance dans l'arrondissement.